

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	14 ^{ème}
Nom de site	18_BROUSSAIS_75014	Numéro	75114_017_05
Adresse du site	18, rue Broussais	Hauteur	R + 8 (24,98 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Paris Habitat	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur deux nouvelles antennes.		
Complément d'info	Quatre antennes sur deux azimuts Partage de la fréquence 700MHz (4G/5G) accordé précédemment Version précédente validée à la CCTM du 16/06/2016 Un autre opérateur présent sur le site BT (0°, 120° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	16/06/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	07/05/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	07/06/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 210° et 300°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans les 10 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G : 210° <2V/m ; 300° <3V/m 5G : 210° <2V/m ; 300° <V/m		
Hauteur des antennes (HMA) 5G	29,90 pour les antennes à faisceau orientable		

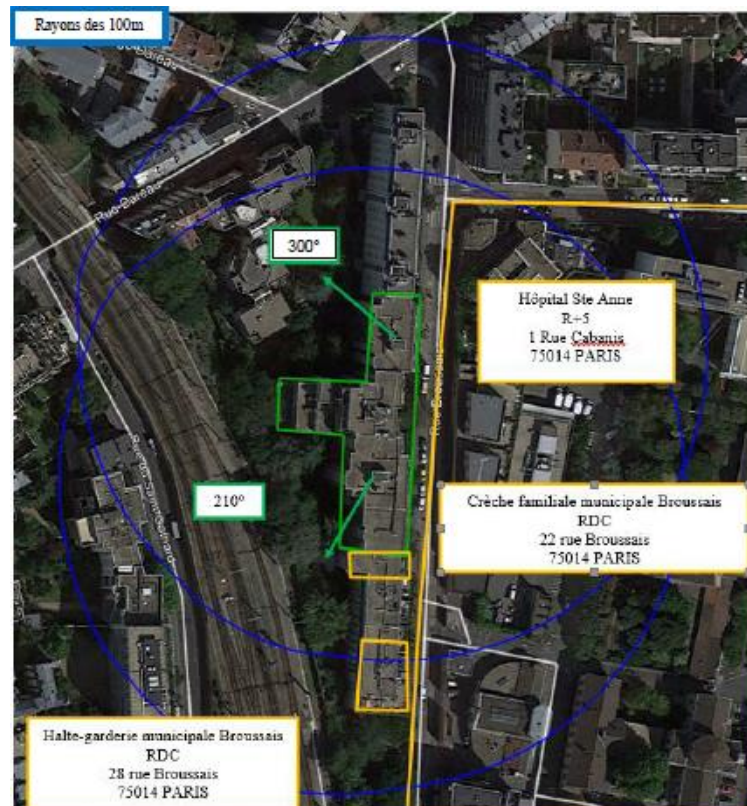
Incidence visuelle

Description des antennes	Seuls des compléments aux antennes existantes seront installés, reprenant les teintes du matériel présent.
Intégration antennaire	Les antennes sont maintenues de teinte blanc crème type RAL 9001, en retrait de façade, afin de minimiser leur impact visuel depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques sont maintenus de taille réduite et de couleur gris, et restent invisible depuis la rue.

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux fixes dans chacun d'entre eux

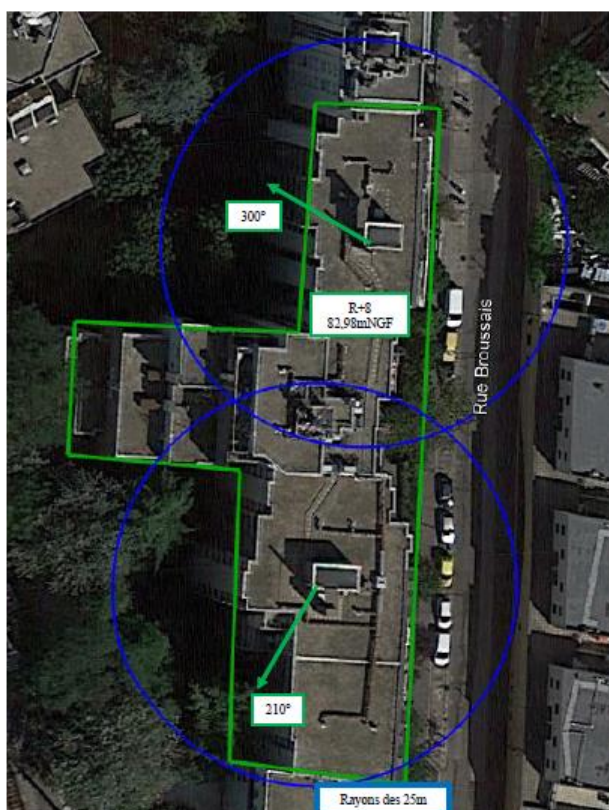
Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche Familiale municipale Broussais	22 rue Broussais 75014 PARIS	RDC	NON	24 m	0,87% soit 0,36V/m
Halte-garderie municipale Broussais	28 rue Broussais 75014 PARIS	RDC	NON	62 m	0,87% soit 0,36V/m
Hôpital Sainte Anne	1 Rue Cabanis 75014 PARIS	R+5	NON	26m	1.02%, soit 0,42V/m

Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux orientables dans chacun d'entre eux

Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche Familiale municipale Broussais	22 rue Broussais 75014 PARIS	RDC	NON	24 m	<1V/m, soit 0,2%
Halte-garderie municipale Broussais	28 rue Broussais 75014 PARIS	RDC	NON	62 m	<1V/m, soit 0,2%
Hôpital Sainte Anne	1 Rue Cabanis 75014 PARIS	R+5	NON	26m	<1V/m, soit 0,2%

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

	Azimut 210°	Azimut 300°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	19.5 m	16.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 210°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



	Azimut 210°	Azimut 300°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	19.5 m	19.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat du projet : Aucune modification visuelle



Vue des Azimuts

Azimut 210°



Azimut 300°

